
Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA)

Projet :

Valorisation des Acquis de la Recherche dans le Domaine de l'eau

PAPS –Eau/Valorisation

ENPI/2014/348-640

CONSULTATION POUR LA SELECTION D'UN
FORMATEUR OU D'UN BUREAU POUR UNE
FORMATION EN COMMUNICATION

« LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE EN PUBLIC »

Consultation N° 51

INTRODUCTION

ARTICLE 1 : CADRE GENERAL

Dans le cadre de ses missions, l'IRESA est appelée à identifier les processus de transfert des innovations technologiques pour la valorisation des résultats de la recherche. Dans ce contexte, elle gère un projet financé par l'UE et portant sur « la valorisation des résultats de la recherche dans le domaine de l'eau ». Les membres du projet sont alors appelés à communiquer leurs savoirs, en particulier au grand public et ce pour valoriser les savoirs d'une part et contribuer à l'accessibilité de ses **savoirs** de l'autre part.

Ainsi, une formation sur la communication scientifique est inscrite parmi les composantes dudit projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Tenant compte du fait que les canaux de la communication et de la vulgarisation scientifiques sont multiples. Il est attendu qu'à l'issue de cette formation, les participants apprennent à transmettre l'information scientifique à un public très diversifié et via les différents canaux médiatiques. Ils seront capables de mettre en valeur les avancées scientifiques en maîtrisant les aspects suivants :

- Identifier les différents canaux de communication et apprendre à les utiliser;
- Choisir le canal le plus approprié selon le cas;
- Communiquer son savoir, expliquer un concept scientifique, en particulier au grand public en un laps de temps limité (maîtriser **les astuces** permettant de formuler d'une manière simplifiée l'information scientifique à diffuser et de concentrer l'intervention sur l'essentiel avec une clarté et charisme, ...);

ARTICLE 3 : BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

Equipe du projet PAPS-Eau Valorisation et des membres des projets pilotes, soit 16 personnes.

ARTICLE 4 : PROGRAMME DE LA FORMATION

La communication scientifique ne se résume pas en la "publication" scientifique, mais peut revêtir de nombreuses formes qui ont chacune leurs spécificités, leurs avantages, leurs inconvénients : les livres, les sites Internet, les conférences, les films, les interviews, les manifestations, les posters... autant de formes au travers desquelles le scientifique peut s'exprimer.

Le soumissionnaire doit présenter un programme de formation qui doit nécessairement contenir des exercices /actions pratiques permettant à chaque participant, en outre, de définir et identifier «**QUE communiquer, sous QUELLES FORMES, QUAND ET COMMENT**» à savoir :

- Supports écrits : Article, Livre & Revues scientifiques ou Revues grand-public & communiqué de presse ;
- Colloque, conférences & grands rendez-vous scientifiques, communication et posters
- L'autoédition ;
- Utiliser les canaux du web (Sites scientifiques, Blogs scientifiques, réseaux sociaux, réseaux professionnels & réseaux scientifiques, ...) et concevoir les supports écrits de communication ;
- Les films et reportages & Les web TV & Les vidéos & Les photos & Les banques d'images ;
- Réussir l'intervention dans les médias de masse : Réussir une interview avec la radio ou la télé (en direct, en différée ou par téléphone) ;
- Préparer un exposé précis et clair, oral ou écrit & improviser une prise de parole ;
- Apprendre à coordonner l'ensemble des techniques de communication à utiliser ;
- Savoir choisir les canaux médiatiques opportuns et communiquer avec ;
- Intéresser les acteurs des médias et communiquer avec ;
- Réussir une conférence de presse et Les conférences grand-public ;
- Réussir la médiation scientifique aussi bien avec le public qu'avec les médias : Développer des actions de communication et d'animation auprès du grand-public pour communiquer ses résultats de recherche et vulgariser des découvertes et nouveautés scientifiques & techniques des structures de recherche ;
- maîtriser les dangers de la communication scientifique.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit justifier de jouissance de ses droits civils et politiques.

Conditions professionnelle:

Le(s) formateur(s) proposé(s) doit (doivent) justifier de :

- Un doctorat en communication.
- Un minimum de cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la communication.
- Ayant assuré au moins cinq (5) cycles de formation/ cours/coaching/accompagnement en communication.

Les informations doivent être justifiées par :

- ✓ Les curriculums vitae (CV) du formateur et/ou des membres impliqués;
- ✓ Une liste de références **justifiées** des formations/cours réalisés par le formateur
- ✓ Copies **conformes** des diplômes.
- ✓ Engagements signés par **le formateur** et les spécialistes impliqués dans le programme de formation proposé selon le modèle d'engagement en annexe.

- ✓ Une attestation de travail et toutes pièces justifiant l'expérience professionnelle.

ARTICLE 6 : DUREE ET PERIODE DE LA FORMATION

La durée est de 5 jours selon un calendrier proposé par le soumissionnaire et à valider par le comité de sélection.

La formation devrait être assurée durant le mois d'Avril 2018.

ARTICLE 7 : MODE DE SELECTION

L'évaluation des offres sera faite comme suit :

1. Etude de l'offre technique selon les critères de sélection ci-dessous. Les offres totalisant moins de 75 points sont éliminées et les offres totalisant une note supérieure ou égale à 75 sont considérées valables.
2. Parmi les offres techniques retenues valables, l'offre financière la moins disante est retenue. Si deux offres ont été techniquement retenues et sont financièrement équivalentes, la meilleure offre technique est retenue.

Critères de sélection de l'offre technique

Critères	Notation maximum
Diplôme en communication	15
<i>Post Doctorat</i>	15
<i>Doctorat</i>	10
Expérience professionnelle en communication	15
<i>Entre 5 et 10 ans</i>	5
<i>Supérieure ou égale à 10 ans</i>	15
Formations similaires* réalisées (les formations portant sur la même thématiques seront notées une seule fois ; 5 points par formation)	25
Cours similaires* en communication assurés (les cours ayant la même thématiques seront notés une seule fois ; 5point par formation)	25
Plan & contenu de la formation proposé :	20
<i>Adéquation des thèmes proposés avec l'objectif de la formation</i>	10
<i>Planning proposé : Rapport théorie/pratique</i>	10
Total	100

* Il est entendu par similaire les formations ou cours dont les thématiques ou contenus sont listées dans le programme prévu dans l'article 4.

ARTICLE 8: LOGISTIQUE

- ✓ Le lieu et la restauration des participants ne sont pas à la charge du soumissionnaire.
- ✓ La logistique technique : tableau blanc, flip shart, data show, ordinateurs et caméras sont à la charge de l'IRESA.
- ✓ Tous autres outils et supports de formation sont à la charge du soumissionnaire.

ARTICLE 9: PROCEDURE DE SOUMISSION ET PRESENTATION DES OFFRES

L'offre doit parvenir dans une enveloppe extérieure fermée et scellée à l'IRESA (Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles) : 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis Belvédère -TUNISIE, par voie postale ou par porteur au bureau d'ordre de l'IRESA au plus tard le 30 Mars 2018 à 16 heure.

L'enveloppe extérieure doit obligatoirement et seulement porter les mentions suivantes:

**INSTITUTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AGRICOLES (IRESA)
30 Rue Alain Savary 1002 Tunis Belvédère -TUNISIE
A NE PAS OUVRIR
SELECTION D'UN FORMATEUR OU D'UN BUREAU POUR UNE FORMATION EN COMMUNICATION
dans le cadre du PROJET
« VALORISATION DES ACQUIS DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'EAU »
(PAPS-EAU / VALORISATION)**

Cette enveloppe extérieure doit obligatoirement contenir :

1- Les pièces administratives suivantes :

- ✓ Le présent cahier des charges dûment signé et paraphé par le soumissionnaire sur toutes ses pages;
- ✓ Une lettre de soumission (Annexe 1)
- ✓ Une déclaration sur l'honneur de non influence (Annexe 2) ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur de non faillite (Annexe 3) ;
- ✓ Fiche comportant des informations générales relatives au soumissionnaire (Annexe 4) ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire spécifiant son engagement (Annexe 5).

2- Une enveloppe A : "Offre Technique" et contient :

- ✓ Une liste de références **justifiées** (par des documents **certifiés conformes** aux originaux) des actions de formation/cours réalisés par le soumissionnaire. Cette liste doit être présentée par type d'activité.

- ✓ Les pièces certifiées **conformes** justifiant de formations similaires réalisées par le soumissionnaire.
- ✓ Les curriculum vitae (CV) du formateur et les membres de l'équipe impliquée;
- ✓ Copies certifiées **conformes** des diplômes du formateur et les membres de l'équipe impliquée ;
- ✓ Engagements signés par le formateur et les spécialistes impliqués dans la réalisation du plan de formation proposé, selon le modèle d'engagement en annexe5.
- ✓ Le plan & le contenu de la formation en communication proposé : ce plan fera l'objet de validation par le comité de sélection et de suivi du projet PAPS-Eau Valorisation.

3 – Une enveloppe B "Offre financière " et contient :

- ✓ La soumission datée et portant la signature et le cachet du soumissionnaire et contenant avec précision tous les renseignements demandés ;
- ✓ Le détail estimatif des prix en dinar tunisien en toutes taxes comprises datés et portant la signature et le cachet du soumissionnaire et contenant avec précision toutes les charges afférentes aux prestations à accomplir et le taux de TVA.

L'offre technique et l'offre financière seront placées dans deux enveloppes séparées et fermées (enveloppe A et enveloppe B). Ces deux enveloppes et les documents administratifs seront placés dans une troisième enveloppe fermée (enveloppe extérieure) indiquant la référence de la consultation et son objet.

ARTICLE 10 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

L'offre doit être conforme aux exigences prévues par les documents de la consultation. Toute offre non-conforme aux dispositions du cahier des charges ou qui comporte des réserves demeurées non levées sera éliminée.

ARTICLE 11: VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leurs soumissions, se trouvent liés par leurs offres pour une période de soixante (60) jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis.

ARTICLE 12: SOUS TRAITANCE

Le soumissionnaire retenu doit en assurer personnellement l'exécution de la mission.

ARTICLE 13: LIVRABLES

Le soumissionnaire retenu est appelé à remettre un rapport (sous deux formats : papier et numérique) relatif au déroulement de formation (support de formation) dans un délai de 20 jours au maximum de son achèvement.

Il doit en outre fournir des certificats de suivi du cycle de formation nominatifs pour les participants.

ARTICLE 14 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des honoraires du soumissionnaire retenu sera réalisé par virements 30 jours après accomplissement et validation du rapport soumis, par un PV de réception, et présentation de facture (en trois exemplaires).

ARTICLE 15 : REGLEMENT DES LITIGES.

Les litiges ou différends nés à l'occasion de l'exécution de la mission seront réglés à l'amiable entre les deux parties. A défaut, seuls les tribunaux de Tunis seront compétents.

ARTICLE 16: RESILIATION DE LA MISSION

L'administration se réserve le droit de résilier la mission :

- ✓ Aux torts du prestataire de service : En cas d'inexécution totale ou partielle du plan & le contenu de la formation validés ou si les retards se prolongent au-delà d'un mois au vu du plan de formation proposé et accepté par l'administration. La résiliation est alors prononcée dix jours après une mise en demeure restée sans effet.
- ✓ En cas de non-respect de l'une des obligations mises à sa charge à l'occasion du déroulement de la formation. Purement et simplement en cas de:
 - Dissolution, de faillite, de liquidation ou de règlement judiciaire du bureau.
 - Force majeure dûment justifiée.

Article 17:DISPOSITIONS GENERALES

Pour tout ce qui n'a pas été mentionné dans le présent cahier des charges cette consultation reste régie par le Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics.

**Lu et accepté par
Le soumissionnaire**

ANNEXE 1

SELECTION D'UN FORMATEUR POUR UNE FORMATION EN COMMUNICATION « LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE EN PUBLIC »

INSTITUTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AGRICOLES (IRESA)
30 Rue Alain Savary 1002 Tunis Belvédère -TUNISIE
Consultation N° **/2018

Je soussigné : _____
(nom, prénom, profession, demeure)

faisant élection de domicile à : _____

agissant en qualité de : _____

du Fournisseur : _____

dont le siège social est à : (adresse complète) _____

Fournisseur : (Type du Fournisseur, anonyme, non collective ou à responsabilité limitée).....

Carte d'Identification Fiscale: _____

Après avoir examiné toutes les pièces figurantes ou mentionnées dans le dossier de la consultation N°** /2018 IRESA, relative à la
SELECTION D'UN FORMATEUR POUR UNE FORMATION EN COMMUNICATION : «LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE EN PUBLIC »

dans le cadre du PROJET « VALORISATION DES ACQUIS DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'EAU » (PAPS-EAU- VALORISATION).

Après m'être personnellement rendu compte de la nature des demandes à effectuer, et avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés des prestations à réaliser; me soumet et m'engage envers l'IRESA à :

1/ Rester lié par ma soumission pour une période de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres de ladite offre continuera à m'engager et peut être acceptée à n'importe quelle date avant l'expiration dudit délai ou suite à une prorogation demandée par l'IRESA et acceptée de ma part.

Nous notons que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

2/ Commencer la réalisation des prestations à partir de la réception de l'ordre de service de commencement des travaux et achever l'ensemble des prestations faisant l'objet de la mission dans les délais précisés, conformément aux conditions fixées par toutes les pièces du dossier de la consultation, présentés par moi-même.

En tenant compte de toutes les incidences directes et des taxes notamment celle sur la valeur ajoutée (TVA) pour arrêter le montant de ma soumission (résultant de l'application des prix unitaires, qui sont fermes et non révisables, aux quantités prévues au bordereau des prix) à la somme de :

Montant HTVA.....

Montant de la TVA.....

Montant TTC.....

Le soumissionnaire se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte n°: _____ ouvert au nom de _____ à (désignation de l'établissement bancaire)

Fait à _____, le _____

Le soumissionnaire (Cachet, Signature, Nom et Qualité)

Lu et approuvé

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné

représentant.....Sis à.....

enregistrée au registre de commerce sous le N°

Tribunal de.....

Soumissionnaire à la consultation indiquée en objet.

Déclare formellement ne pas engager par moi-même ou par personne interposée,

des promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes

procédures de conclusion de la consultation citée en objet.

Le soumissionnaire
Signature et cachet

ANNEXE 3

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

Je soussigné

représentant.....Sis à.....

enregistrée au registre de commerce sous le N°

Tribunal de.....

Soumissionnaire à la consultation indiquée en objet.

Déclare formellement ne pas être en état de faillite ou en redressement judiciaire
conformément à la réglementation en vigueur.

Le soumissionnaire
Signature et cachet

ANNEXE 4

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU SOUMISSIONNAIRE

1- Bureau

2- Adresse

3- Téléphone

4- Fax

5- E-mail

6- NUMERO DE TELEPHONE PORTABLE

Le soumissionnaire
Signature et cachet

ANNEXE 5

SELECTION D'UN FORMATEUR POUR UNE FORMATION EN COMMUNICATION « LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE EN PUBLIC »

INSTITUTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AGRICOLES (IRESA)
30 Rue Alain Savary 1002 Tunis Belvédère -TUNISIE
Consultation N° **/2018

Je soussigné : _____

(nom, prénom, profession, demeure)

faisant élection de domicile à : _____

agissant en qualité de : _____

du Fournisseur : _____

dont le siège social est à : (adresse complète) _____

Après avoir examiné toutes les pièces figurantes ou mentionnées dans le dossier de la consultation N°6/2017 IRESA , relative à la **SELECTION D'UN FORMATEUR POUR UNE FORMATION EN COMMUNICATION : « LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE EN PUBLIC » dans le cadre du PROJET « VALORISATION DES ACQUIS DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'EAU » (PAPS-EAU- VALORISATION).**

Après m'être personnellement rendu compte de la nature des demandes à effectuer, et avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés des prestations à réaliser; me soumet et m'engage envers l'IRESA à :

1/ accomplir la mission qui m'est confié selon le plan de formation proposé et validé par l'IRESA.

2/ Rester lié à la soumission pour une période de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres de ladite offre continuera à m'engager et peut être acceptée à n'importe quelle date avant l'expiration dudit délai ou suite à une prorogation demandée par l'IRESA et acceptée de ma part.

Fait à _____, le _____

(Cachet, Signature, Nom et Qualité)

Lu et approuvé

Bordereau des prix

FORMATION EN COMMUNICATION

Désignation	Nombre de personnes	Nombre de jours	Prix unitaire par jour	Prix total en HTVA
FORMATION EN COMMUNICATION : « LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE EN PUBLIC »				
Total TVA				
Prix Total de la Mission TTC				

- Prix de la mission Hors Taxes en toutes lettres.....
.....
- Total TVA (...%) en toutes lettres.....
.....
- Prix de la mission en Tous Taxes Comprises (TTC) en toutes lettres.....
.....

..... Le

Signature et Cachet de soumissionnaire